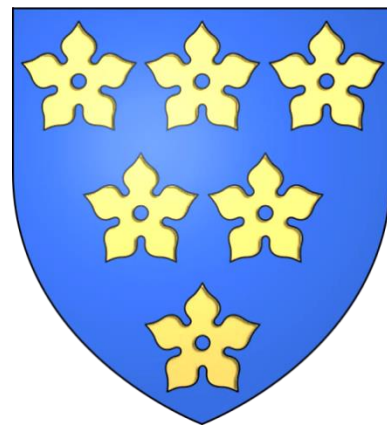


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

Associations : Suzanne, 18 années au service des donneurs de sang.



Mais aussi : Une année à l'école de la Scheer.
L'église saint Martin, hier et aujourd'hui.



S'BB N°11

De juillet 2018

Sommaire

SOMMAIRE	2
LE MOT DU MAIRE	3
UNE ANNEE A L'ECOLE DE LA SCHEER.....	5
L'EGLISE SAINT MARTIN, HIER ET AUJOURD'HUI	9
EN ROUTE POUR LA FIBRE OPTIQUE !.....	11
SUR LA PLACE DU VILLAGE !	12
QUOI DE NEUF A BOLSENHEIM ?.....	13
VIVRE ENSEMBLE	15
VIE ASSOCIATIVE : BOUGEONS ENSEMBLE... ..	17
COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX	21
INFOS, DIVERS.....	27
INFOS, DIVERS (SUITE).....	28
CULTURE ALSACIENNE !.....	29
LES JEUX (PAS QUE POUR LES ENFANTS...).....	31

Le journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations une erreur venait à se glisser dans cette édition, soyez indulgents et faites-nous le savoir afin de la corriger.



Nous recherchons des photographies et ou cartes postales du 20^e siècle représentant les bâtiments (fermes, entreprises, commerces...) du village, les situations de vie (travaux des champs, fêtes communales et religieuses, premières voitures etc...).

Nous sommes déjà en possession de documents mais cela est encore insuffisant.

Le but est la réalisation d'un livre du vieux Bolsenheim avant la fin du mandat électoral en cours (2020). Cela ne sera réalisable qu'avec votre aide.

Ce patrimoine historique photographique ne doit pas se perdre. Nous comptons sur vous !

Les documents remis seront scannés puis remis à leurs propriétaires à l'issue. Nous vous remercions par avance.

Maryse et Patrick GIRARD

S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

Tél : 03 88 98 00 56 – Fax : 03 88 98 00 56

Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Courriel Bolsemer: contact@bolsemer.fr

Répondeur Bolsemer : 09 72 47 55 25

Equipe de rédaction : Jérôme LAWI , Arnaud ANTONI-ARRUS, Catherine SCHMITZ, Sandrine TESORO, Patrick GIRARD

Directeur de la publication : François RIEHL



Le mot du Maire

Mes chers Concitoyens,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous pour cette nouvelle édition du Bolsemer Blattel.

Nous voici déjà au milieu de l'année, marqué par l'effervescence autour du Mondial de Foot et surtout la victoire brillantissime des Bleus. Juillet est là, vite suivi d'août, ces mois tant attendus où chacune et chacun d'entre nous aspire à un peu de repos et à « recharger les batteries ».

Je vous souhaite donc une période de vacances dans le calme et la sérénité.

Mais je n'oublie pas que certains sont trop pris par leur activité et ne peuvent se libérer, notamment nos agriculteurs pour qui l'été est une période de travaux intenses.

Pour d'autres, le travail prime sur les vacances, je pense aux jeunes à la recherche de leur premier emploi ou d'une nouvelle école pour continuer leur formation, une orientation ou une réorientation n'étant jamais simple.

En cette période de résultats d'examens, je tiens particulièrement à féliciter les lauréats. Quant aux moins chanceux, qu'ils sachent qu'un échec n'est jamais définitif !

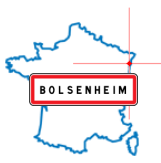
En ce qui concerne la vie communale, je signale que le secrétariat de la mairie sera fermé au public du 6 août au 22 août inclus mais je serai volontiers disponible si nécessaire.

A propos des travaux engagés, je vous informe que nous sommes encore dans l'attente des réponses relatives aux demandes de subventions concernant l'accessibilité à la mairie et à l'église, mais également concernant le dossier « chauffage » à l'église, la mairie et l'école (raccordement au réseau gaz mis en place la dernière année). Nous espérons avoir des réponses rapidement afin de pouvoir concrétiser ces projets cette année encore.

Comme vous l'aurez constaté, une nouvelle clôture apporte un plus à l'embellissement de notre mairie.

Les travaux d'amélioration du cadre de vie sont constants et je remercie toutes celles et ceux qui offrent de leur temps pour cela.

Vous le savez, le fleurissement me tient à cœur, il contribue à rendre notre village accueillant. Nos dévoués agents communaux (nous avons un agent saisonnier en renfort jusqu'au mois de septembre inclus), aidés par une équipe performante de bénévoles se donnent beaucoup de mal pour cela et veillent à sa propreté. Mais, n'oublions pas que la propreté c'est aussi l'affaire de tous !



Jusqu'à maintenant, la météo a été assez clémente et a favorisé le jardinage. Depuis ce printemps, les élèves de l'école se sont essayés à diverses plantations dans une petite parcelle aménagée dans le jardin de la mairie. Leur engouement fait plaisir à voir. Souhaitons-leur une bonne récolte !

Je souhaite que la Commune reste attractive et qu'elle puisse évoluer favorablement. Nous ferons, au cours de cette deuxième moitié de mandat, encore de notre mieux, malgré une baisse de nos recettes.

Bien sûr, il faut faire des économies, on vit une période de « vaches maigres » ! Tout le monde doit participer à cet effort, les ménages, les communes, les collectivités et l'Etat qui devrait donner plus souvent l'exemple.

Les dotations sont en baisse. Avec la mort des contrats de territoire, le Conseil Départemental, bien malgré lui, ne peut plus poursuivre sa politique d'aides aux communes. Et à ce jour, on ne connaît pas encore l'impact qu'aura la réforme de la Taxe d'Habitation sur nos budgets.

Malgré toutes ces ressources en berne, il faut faire face à des charges qui augmentent, nouvelles obligations, exigences, normes, prescriptions, mises en conformité..., sans parler des dépenses inopinées.

Toutes ces contraintes finissent par peser sur le moral des élus qui peinent à suivre !

Mais, restons optimiste et plein d'ambition en cette période estivale.

Le temps est venu des grillades, des marchés aux puces, des tournois sportifs, des fêtes des voisins, des marches populaires, des soirées en famille ou entre amis et je souhaite que chacune et chacun puisse profiter pleinement de ces moments de convivialité, dans le respect du « bien vivre ensemble ».

Je vous souhaite un très bel été rempli de beaux moments de partage...

Bien à vous,

Votre Maire,
François RIEHL





Une année à l'école de la Scheer

Depuis quelques jours déjà s'est achevée une nouvelle année scolaire. Après 10 mois d'application, d'entraînement, de concentration les élèves de l'école de la Scheer ont pris la route des vacances. Les embruns marins, les parfums des chemins forestiers ou montagnards ont remplacé l'odeur de la craie et des feutres d'ardoise.

Les élèves sont partis avec pleins de souvenirs dans la tête et ont encore une fois vécu une année dense en apprentissage et découverte.

Ils ont partagé de belles expériences de vie avec leurs camarades et leurs enseignants.

Cette année, ce fut le thème du jardin qui a rythmé les saisons et a été l'inducteur de recherches, d'essais et de réalisations diverses.



Jardinage à la maternelle d'Uttenheim



Confection d'épouvantails et jardinage à l'école élémentaire d'Uttenheim





Une année à l'école de la Scheer (suite)

Jardinage à
Bolsenheim



Outre le jardinage en lui-même, les enfants ont pu s'essayer à la confection d'épouvantails et d'objets en poterie pour agrémenter les espaces mis à leur disposition dans les 3 bâtiments scolaires d'Uttenheim et Bolsenheim.





Une année à l'école de la Scheer (suite)

Les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont eu l'opportunité de passer 3 jours à la Maison de la Nature de Muttersholtz ce qui leur a permis d'ouvrir leur champ de vision environnemental en partant à la découverte des petites bêtes peuplant la forêt, les vergers et les cours d'eau.



Les enfants à la Maison de la Nature de Muttersholtz

Le saviez-vous ?

En novembre 2017, **Muttersholtz a été élue Capitale française de la biodiversité** pour ses engagements en faveur de la nature et de l'environnement. La Maison de la Nature est fière de faire partie de cette commune dynamique qui fait de plus en plus parler d'elle à travers ses diverses actions en faveur de son environnement.

Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale

Ils ont pu se sensibiliser au respect et à la protection de la nature, appréhender de nouvelles formes de cultures et goûter des aliments originaux.



C'est depuis Muttersholtz que nous retrouvons les enfants de l'école de la Scheer pour un reportage exceptionnel !





Une année à l'école de la Scheer (Suite)

D'autres événements plus festifs ou récréatifs ont également émaillé l'année et permis à tous de faire le plein de souvenirs.

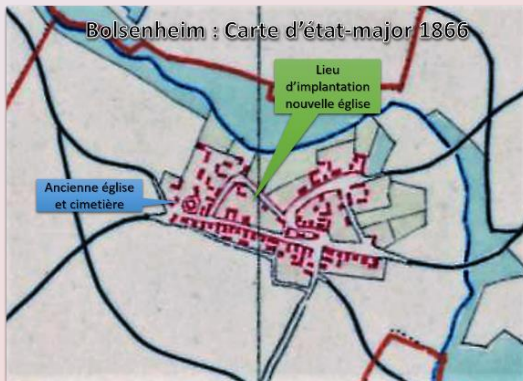


- Ateliers jeux de société avec les parents à l'école maternelle.
- Fête de Noël pour toutes les classes devant un spectacle d'improvisation offert par l'AAES. (Pas de photo)
- Sortie à Naturoparc d'Hunawahr pour les P/M.
- Spectacle « Minute Papillon » par la Compagnie Dounya offert par l'AAES.



L'église Saint Martin, hier et aujourd'hui

L'église Saint Martin : hier et aujourd'hui



Ce qu'il faut retenir :

- 27 mars 1870, bénédiction de la pierre d'angle, par le Vicaire Général Ignacio RAPP (1807-1886), sous le règne de Napoléon III.
- A l'époque, le maire de Bolsenheim était alors M. ROHMER François Joseph (Mandats de 1863 à 1907).
- 1872, la toiture est achevée et l'abbé GAPP célèbre son premier office.
- 8 septembre 1874, Monseigneur RAESS (évêque de Strasbourg de 1842 à 1887) consacre la nouvelle demeure.
- 1872 à 1883, démolition de l'ancienne église
- Fin 17^e siècle, le curé SCHLOTTER, successeur de l'abbé GAPP, s'occupa des travaux de finition, en l'occurrence de la peinture intérieure ; en 1903, le chœur était fait, l'année suivante, la nef.

- sources : inventaire du patrimoine - Observatoire du patrimoine religieux - Articles de presse (aimablement fournis par Marie-José RETZ présidente du Conseil de Fabrique), - Document de Mireille JAKOB.
- L'abbé Jean-Nicolas GAPP (1813-1895), natif d'Örmingen, curé de Bolsenheim pendant 33 ans, initiateur de la construction de l'église actuelle, et son successeur, le curé SCHLOTTER (1836-1909) sont enterrés à Bolsenheim. Leurs tombes sont situées à l'arrière du cimetière, de part et d'autre de la croix centrale.

1874, l'église St Martin

Difficile pour les jeunes générations de réaliser que c'est bien l'église de Bolsenheim sur les photos suivantes ! Jusqu'en 1969, excepté l'installation du chauffage central, aucun changement d'importance n'a été apporté à l'édifice.

L'ancienne église

Fondée probablement au Moyen-Âge, sous LOTHAIRE II, la première église paroissiale de Bolsenheim se trouvait à la sortie sud du village, entourée de son cimetière.

En croissante expansion au cours des siècles, le village comptait, en 1870, 350 catholiques. Hélas, l'église ne pouvait accueillir que 150 fidèles. Pour remédier à cette situation, l'abbé Jean-Nicolas GAPP prit la décision de faire ériger une nouvelle église. Cependant cela a donné lieu à un différent entre la commune et le curé au sujet de son emplacement. Le curé voulait reconstruire au même endroit et le Conseil Municipal de l'époque proposait l'actuel site que nous lui connaissons. Ce fut finalement le curé qui céda suite à l'insistance de l'architecte M. RINGEISEN. Il fallut cependant combler l'abreuvoir (Rossschwann) qui se trouvait au cœur du village,.

Les opérations de comblement terminées, les travaux purent commencer et durèrent 3 ans.

De l'église primitive, seule la tour du chœur, de style roman subsista jusqu'en 1883.

Il ne reste pas de vestiges de l'église initiale, la plupart de ses pierres et quelques statues ayant été réutilisées, notamment pour l'édification du mur du cimetière. Certaines furent retrouvées en 2017 lors de la démolition du mur

L'église actuelle reprend certainement le plan* de l'ancienne, l'architecte étant M. Antoine RINGEISEN (1811-1889) de Sélestat.

* Information non vérifiable



Restes de croix et d'un encorbellement



Vue sur le chœur



Vue des décorations, de la chaire et d'un autel



Vue du cœur, du chœur, des autels et de l'ancien carrelage

1970, 1^{ère} rénovation

Dès 1970, le curé IMBS initia des travaux de rénovation et en confia la direction à la commission d'art sacré, à M. RINGUE, en particulier. Il est à signaler qu'après nettoyage des font baptismaux est apparue l'inscription suivante : « HOFFMANN Eugène, menuisier et sacristain, 2 août 1893 »

Le terme de cette rénovation fut le 8 septembre 1974 à l'occasion du centenaire de la consécration de l'église. Des articles de presse de l'époque encensent « une église moderne, exemple de simplicité » ainsi que les entreprises impliquées, à savoir : M. Vladimir BISCHOFF, maître verrier qui a exécuté les 10 nouveaux vitraux ; M. ESCHLIMANN, peintre ; l'entrepreneur DURST pour le carrelage ; M. VOGELISEN, menuisier, et M. NICODEMO, chargé de la dorure



L'arrière de l'église avant la suppression de la cure et de l'ancien monument aux morts

Disparus, la porte de la cure, la chaire, les autels, les fresques du plafond et peintures murales ! Avec le recul, chacun se forgera son opinion sur cette restauration.

Toutefois, les travaux de réfection de 2013 ont mis au jour une petite partie des anciennes peintures murales derrière les confessionnaux.

Un pan de ces anciennes peintures a été laissé tel quel, comme un stigmate de cette époque révolue, visible à l'arrière du confessionnal droit quand on rentre dans l'église.

2013, 2^e rénovation



Anciennes décorations supprimées lors de la 1^{ère} rénovation



2013, 2^e rénovation terminée



En route pour la fibre optique !



En route pour la fibre !

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique dans plus de 700 communes d'Alsace, entre 2017 et 2022.

La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement du réseau fibre optique en Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin).

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique ont démarré dans notre commune. Elles dureront environ 12 mois. Elles comprennent les études, les travaux proprement dits, et la réception de chantier.

Le déroulement des opérations

- 2017 : Inventaire, par une équipe de Rosace des équipements disponibles dans notre commune pour acheminer la fibre jusqu'aux particuliers (fourreaux, poteaux) ou éventuellement création d'un accès afin d'établir un plan de distribution.
- Juin 2018 : Des équipes mandatées par Rosace ont effectué un relevé photographique des boîtes aux lettres, autrement dit les bâtiments à raccorder.
- 2018 : Finalisation du plan de distribution après vérification des infrastructures pressenties pour recevoir les câbles de fibre optique (état et dimensionnement).
- 2019 : Les travaux proprement dits vont débiter sur le domaine public.
- A l'issue du chantier, en raison de délais réglementaires, la commercialisation commencera quelques mois plus tard.
- Dès l'ouverture commerciale effective, les particuliers et les entreprises devront choisir leur Fournisseur d'Accès Internet (FAI), selon les opérateurs présents sur le réseau Rosace. Un rendez-vous sera alors pris et un technicien viendra, à la date retenue, poser le câble fibre jusque dans l'habitation.



Liste non exhaustive des prestataires susceptible d'évoluer dans les mois qui suivent

Le projet Rosace



Plus d'information : www.rosace-fibre.fr

Guide PDF : <https://www.rosace-fibre.fr/sites/prod/files/inline-files/VF-GuideGrandPublic.compressed.pdf>

Pour les immeubles collectifs de plus de 4 logements, une convention doit être signée et un boîtier spécifique doit être installé en amont. Rendez-vous sur le site Rosace (onglet Gestionnaires) pour en savoir plus.





Sur la place du village !

Retour vers le passé ! :

Lors de sa visite, auprès de Joséphine FOESSEL, notre Maire avait une mission de grande importance, celle de questionner Joséphine sur notre patrimoine culturel photographique. Opération réussie puisque cette dernière était sur les photos



Joséphine FOESSEL et Odile MULLER
future épouse JAKOB
maman de
Marie-Thérèse LE MARRE et Germain JAKOB

**Bolsenheim,
un riche passé
de traditions**

De gauche à droite
M. KELLER, Instituteur
M. le CURÉ
M. FUCHS
(Moustache)
M. ROHMER, Maire
M. FOESSEL, Adjoint
(Père de Joséphine)
M. WILLMANN Cyril
M. le SOUS-PRÉFET
M. PRÉFET

Cérémonie pour la remise de
la Légion d'honneur au Maire
M. ROHMER ?

Mme SCHAEFER Joséphine
M. le SOUS-PRÉFET
M. PRÉFET
M. FOESSEL, Adjoint
(Père de Joséphine)
M. WILLMANN Cyril
M. PFISTER
Mlle FOESSEL Joséphine
(Petite alsacienne)
Mlle MULLER Odile
(Petite alsacienne)
M. le CURÉ
M. le PHOTOGRAPHE



Cérémonie typique à Bolsenheim en 1935



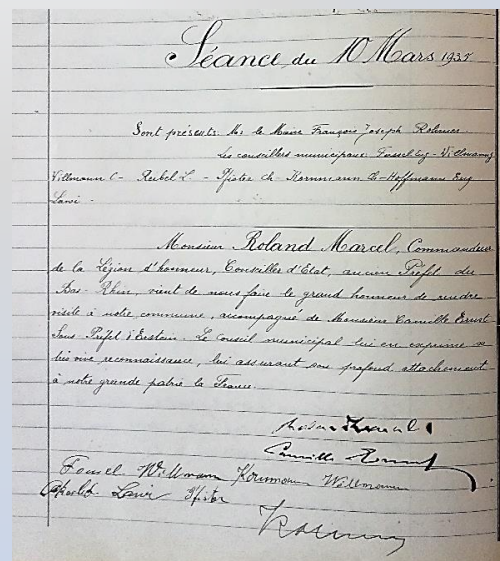
SEANCE DU 10 MARS 1935

Sont présents : Mr le Maire François Joseph ROHMER
Les conseillers municipaux FASSEL Eug., WILLMANN G.,
WILLMANN C., REIBEL L., PFISTER Ch., KORNMANN Ch.,
HOFFMANN Eug., LAWI

« Monsieur Roland MARCEL, commandeur de la Légion
d'Honneur, conseiller d'Etat, ancien préfet du Bas-Rhin, vient
de nous faire le grand honneur de rendre visite à notre
commune, accompagné de Monsieur Camille ERNST Sous-
Préfet d'Erstein.

Le Conseil Municipal lui en exprime sa très vive reconnaissance,
lui assurant son profond attachement à notre grande patrie la
France ».

Suivent les signatures



Photographie d'un extrait du Conseil Municipal
du 10 mars 1935



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?

Grands anniversaires:



Joséphine FOESSEL et le Maire François RIEHL

Joséphine FOESSEL

Le mercredi 2 mai dernier, la municipalité est allée rendre une visite à Madame Joséphine FOESSEL à l'occasion de ses 95 printemps, chez elle à la résidence « Bien Être » à Sélestat et lui a offert une corbeille fleurie.

Le Maire, ayant apporté deux photos qui datent du 10 mars 1935 (visite du Préfet), interroge la doyenne sur le passé. Des cartes postales ont d'ailleurs été établies lors de cet évènement. Cette dernière reconnaît spontanément plusieurs personnes avec une grande vivacité. La Commune espère qu'elle puisse garder cette énergie et ce dynamisme !

Jeannette SCHWOB

Jeannette SCHWOB est née le 17 mai 1938, c'est pourquoi, le 25 mai, elle et son mari Robert ont reçu des membres du Conseil Municipal venus la féliciter pour son 80^e anniversaire.

A cette occasion Monsieur le Maire et son 2^e adjoint lui ont remis un panier garni au nom de la municipalité.

Ce fut une rencontre des plus sympathique émaillée d'anectotes d'une vie riche et passionnante.

Nous ne pouvons que souhaiter à Jeannette encore de longues et belles années avec tout le dynamisme qui la caractérise.



Jeannette SCHWOB en bonne compagnie

Mais aussi :

- Madame **SCHMITT Eugénie**, 80 ans le 06 janvier 2018
- Madame **SCHOTT Yvette**, 80 ans le 20 juin 2018



Etat Civil

Naissances :

Les dernières livraisons de la cigogne



La municipalité félicite les heureux parents ainsi que les nouveaux mariés.

Mariage:

30 juin 2018, Catherine SCHOTT et Charles BAUMERT



† Décès : Ils nous ont quittés !

HIRSCH Charles, Bernard.

Né le 16 décembre 1943 à Schiltigheim, domicilié 11, rue des Vergers à Bolsenheim, décédé le 08 mai 2018 à Geispolsheim.



ZAEGEL Georges, Eugène.

Né le 01 septembre 1938 à Bolsenheim, domicilié 56, rue Principale à Bolsenheim, décédé le 05 mai 2018 à Bolsenheim.

Monsieur le Maire, ses Adjointes et le Conseil Municipal s'associent à la peine des familles et présentent leurs sincères condoléances.

EDER Didier.

Né le 24 avril 1969 à Strasbourg, fils de Monsieur et Madame EDER Willy, décédé le 01 juillet 2018 à Dogneville (88000)



Vivre ensemble



Soirée Musicale à Bolsenheim

Samedi 10 mars, évènement peu banal en l'église de Bolsenheim : un concert y était donné.



La Maîtrise du Conservatoire de Strasbourg était à la recherche d'une église, dans laquelle ses jeunes chanteurs pourraient se produire et conclure ainsi leur semaine de stage.

Différentes paroisses ont donc été sollicitées et la Communauté de Paroisses du Pays d'Erstein, en accord avec le Conseil de Fabrique de Bolsenheim a répondu favorablement à la demande.

C'est donc le « Stabat Mater » de Pergolèse, monument de la musique sacrée, qui a été interprété par les enfants de la Maîtrise du Conservatoire accompagnés par un ensemble instrumental (violons, altos, violoncelle, contrebasse et accordéons) constitué de leurs parents et amis.

Créée en octobre 2014 par Anne-Juliette Meyer, la Maîtrise comprend aujourd'hui 53 enfants de 6 à 14 ans et 22 collégiens qui travaillent en chœur 3 heures par semaine sous la direction d'Anne-Juliette Meyer. Ils bénéficient en plus d'une heure de technique vocale ainsi que de 2 heures de formation musicale. Ses programmes abordent tous les répertoires : chants traditionnels, grégoriens, musique médiévale, répertoire classique et chanson française.

Tout à fait de circonstance à l'approche de Pâques, ce « Stabat Mater » a été interprété de façon magistrale par des jeunes bien prometteurs et a enchanté l'assistance, hélas restreinte en raison d'un manque de communication sur l'évènement.



Le Choeur de la Maîtrise du Conservatoire de Strasbourg



En avril... le nettoyage c'est facile !



Les participants à l'opération "nettoyage de printemps"

La deuxième édition de l'opération « Nettoyage de printemps » portée par un groupe de jeunes dynamiques du village a eu lieu le dimanche 8 avril 2018. Elle a rassemblé quelques volontaires motivés autour d'une grande et fidèle équipe d'adolescents de 11 à 16 ans.

Ces courageux Bolsenheimois (et un Nordhousien !!) ont arpenté les rues, ruelles, chemins, trottoirs et fossés de la commune pour traquer le moindre déchet oublié !

Un geste civique accompli pour le bien-vivre du village qui s'est terminé sympathiquement autour du verre de l'amitié.

Rendez-vous l'an prochain pour la nouvelle édition et, en attendant, veillez jour après jour au respect de notre beau village !!



La Mayenne, fête entre voisins



Pour la 4^e année consécutive, la fête des voisins a eu lieu rue de la Mayenne en ce mercredi 9 mai 2018! Et nous avons presque fait carton plein, une grande majorité ayant répondu présent à ce moment convivial annuel!

Mais cette année la fête avait tout de même un goût tout particulier, en effet nos voisins et amis : Christelle, Alban et Noé BIENVENOT ont décidé de quitter notre belle rue de la Mayenne pour une destination un peu plus ensoleillée (quoique ça reste à voir...) LE SUD !!! Et nous souhaitons tous en profiter pour leur offrir une belle soirée souvenir de leurs derniers jours chez nous!

Malgré des petites larmes, un air de bonne humeur a pris le dessus grâce à notre chef cuisto Greg et ses succulentes tartes flambées, ses commis Thomas et Michaël et sans oublier les serveuses Aurélie, Christelle et Laure, surtout avec le petit show des tartes flambées aux pommes et au calva, le spectacle était au rendez-vous!

Un petit air musical avec nos danseurs de salsa Eric et Audrey a permis de mettre une belle ambiance mais c'est avant tout la joie et la bonne humeur de tout le monde qui ont fait une nouvelle fois la réussite de cette fête pour laquelle nous nous réjouissons chaque année! Un grand merci à vous tous présents!

Merci également à la mairie de nous avoir mis à disposition les tables et les bancs!

Christelle, Alban et Noé vous serez toujours les bienvenus à nos fêtes mais vous nous manquerez... Bon vent et belle nouvelle aventure à vous !!! Et pour ceux qui restent, rendez-vous l'année prochaine ...! »



Le lotissement de la Mayenne, le bonheur d'être ensemble

Petit point sur la collecte des déchets ménagers

Redevance

La redevance incitative au volume est basée sur la taille des bacs de collecte des ordures ménagères mis à disposition des usagers.

Pour les particuliers en habitat individuel la redevance est composée d'une :

- part fixe : trois tranches selon le nombre de personnes du foyer (1, 2, 3 et plus.)
- part variable : en fonction du volume du bac.

Facturation

• La redevance incitative d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés est due par l'ensemble des usagers du service. Elle est réclamée à l'occupant du point de collecte, ou exceptionnellement au propriétaire, usufruitier, syndic ou bailleur correspondant.

• La facturation est semestrielle.

• Elle se base notamment sur la situation et la dotation de l'utilisateur au premier jour de chaque mois, tout mois entamé étant comptabilisé en entier.

Sanctions

Le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet constitue une infraction de 2^e classe, passible à ce titre d'une amende de 150 €. La même infraction commise à l'aide d'un véhicule constitue une contravention de 5^e classe, passible d'une amende de 1 500 €, montant pouvant être porté à 3 000 € en cas de récidive.

Soutien

Les performances du dispositif de collecte sélective peuvent rapporter par l'intermédiaire d'une dotation du Soutien au développement durable (CITEO). Une cotation sur 4 niveaux est attribué aux collectivités en fonction de critères économiques, sociaux et environnementaux. **La qualité de notre tri en est un !**



TARIFS 2018

	1 pers.	2 pers.	≥3 pers.	Pros
60L	109.16€	141.72€		
80L	123.25€	156.41€	188.97€	
120L	153.22€	185.78€	218.34€	214.18€
180L	197.27€	229.83€	262.39€	258.23€
240L	241.32€	273.88€	306.44€	344.30€

Soutien au développement durable

Année	Niveau	Soutien	Erreurs tri kg/hab./an
2015	4	12 836,38 €	4,02
2016	3	10 451,52 €	5,77

Vie associative : bougeons ensemble...

L'Amicale de Pêche de Bolsenheim : Dernières news.

Assemblée Générale : Le dimanche 4 février se tenait l'Assemblée générale de l'APB. Eric SCHOTT son président ouvre la séance en présence des membres du comité et du Conseil Municipal. Sont ensuite passées en revue les activités de l'année écoulée puis un point sur la situation financière est fait par son trésorier Bernard KRÜGER qui reçoit quitus des membres du comité.

Le Président présente ensuite son comité qui s'enrichi de quelques têtes nouvelles telles que Jérôme DUBIEF, Arnaud LAWI et Thomas LEMOINE (Ces deux derniers seront intégrés officiellement lorsqu'ils auront atteint l'âge légal).

Le Maire François RIEHL présent à cette assemblée a remercié l'APB pour son invitation et mis en avant le dynamisme de l'association et de l'excellente tenue de l'étang de pêche.



L'assemblée générale du 04 février 2018

Président	SCHOTT Éric
Trésorier	KRÜGER Bernard
Secrétaire	SCHMITT Olivier
Assesseur	SCHOTT Alexandre
Assesseur	LAWI Mike
Assesseur	WERCKLE J. Pierre
Assesseur	DUBIEF Jérôme
Postulant	LAWI Arnaud
Postulant	LEMOINE Thomas

19 mai 2018 : Les 2 x 4 heures de pêche :



Une journée de soleil, il n'en fallait pas plus pour que pêcheurs et carpes se donnent rendez-vous pour un duel « NO KILL » en 2 fois 4 heures.

A ce jeu M. BURCKEL fut le plus fort avec une remontée de 78 kg de poissons. A l'issue, chacun à promis de se retrouver le samedi 15 septembre pour un nouveau duel.



Noms	Pesée1	Pesée 2	Total	Clt.
BIHL	2,930	5,570	8,500	12
HAHN	4,760	14,310	19,070	9
DOUCET	13,310	9,810	23,120	8
RADEREAU	19,240	16,220	35,460	5
JUNG	16,820	36,250	53,070	3
BURCKEL	36,110	41,890	78,000	1
DUMOULIN	26,590	37,850	64,440	2
HARTMANN	28,520	6,500	35,020	6
KORMANN	12,150	5,940	18,090	10
ADAM	13,890	15,770	29,660	7
BUCK	5,410	12,650	18,060	11
SPETER	15,440	20,210	35,650	4
Pesées	195,170	222,970	418,140	

19 mai 2018 : Soirée Couscous :



Nous sommes prêts, vous pouvez commencer le service !



Adresse: 2, IMP Joffre, 67202 Wolfisheim

Ce 19 mai fut aussi l'occasion de déguster un excellent couscous , préparé par le restaurant Resto' prise de Wolfisheim et servi par les membres bénévoles de l'amicale de pêche.

La traditionnelle loterie, a permis à certains de repartir avec la satisfaction d'une soirée pleinement réussie.



Une ambiance bon-enfant pour cette soirée A.P.B. !



Coucou, le photographe, je suis là !



Couscous est un terme qui a un double sens. En effet, il désigne aussi bien la graine que le plat national de certains pays d'Afrique du Nord. Le plat national est composé de semoule cuite à la vapeur qui sert d'accompagnement à un bouillon contenant divers légumes cultivés dans le bassin méditerranéen, des épices et de la viande, essentiellement de l'agneau ou du mouton. Quant au second sens du terme couscous, la graine, il s'agit d'un mélange de semoule de blé et de farine aspergée d'eau froide salée, puis pressé et roulé.

Aujourd'hui, le couscous sous toutes ses formes est connu et diffusé partout dans le monde. Il est cuisiné à toutes les sauces, d'autant de façons différentes qu'il existe de pays et de régions. Néanmoins, la base du couscous reste cette graine obtenue à partir de la semoule. C'est pourquoi, l'histoire du couscous est indissociable de l'histoire de la céréale la plus cultivée au monde : le blé.



A.G. de l' Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles UTTENHEIM / BOLSENHEIM

L'amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Uttenheim-Bolsenheim s'est retrouvée vendredi 20 avril 2018 au Club House de Bolsenheim pour son Assemblée Générale.



La présidente Suzanne PETER ouvre l'assemblée générale à 19h20, elle salue les personnes présentes, les membres et amis de notre amicale, les présidents d'association, les représentants des deux villages, monsieur Schwartz et son épouse qui nous honorent de leur présence. Elle rappelle que le nouveau Président de l'UD 67 est Christian OST.



Francis FRITSCH donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale de l'année passée.



Jean-Pierre FRITSCH expose le rapport d'activité de 2017. Il relate la participation à différentes réunions, mais s'arrête aussi un instant sur l'année exceptionnelle qu'a été 2017 avec le 40^{ème} anniversaire de l'amicale.

Il évoque la traditionnelle et toujours très prisée marche du cœur, organisée par l'amicale depuis 24 ans qui se déroule habituellement le premier dimanche du mois d'octobre. La destination de l'an passé était le col de la Charbonnière. Il mentionne la 8^{ème} édition de la tombola annuelle pour les fêtes de fin d'année. Jean-Pierre remercie les deux communes pour la mise à disposition des salles.

Jean-Pierre accueille Monsieur Jean-Luc Caravita au sein du comité puis en présente les membres. Il termine par un appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre le comité et assurer la relève. Il remercie les membres pour leur soutien et leur fidélité.

Pour terminer, Il indique que l'on peut trouver toutes les informations concernant l'amicale dans la rubrique « vie associative » sur le site internet de Bolsenheim géré par Patrick GIRARD.



Pierre GRIGNON, le trésorier expose le rapport des comptes de l'année 2017, en légère perte par rapport à 2016, cela s'expliquant par les dépenses dues à l'organisation du 40^{ème} anniversaire de l'amicale.

Les réviseurs aux comptes donnent quitus à Pierre et le remercient pour son travail. Pierre rappelle toutefois que c'est la vente des tombolas qui rapporte le plus de recettes. Pour 2019, les réviseurs aux comptes seront Patrick GIRARD et Arnaud ANTONI ARRUS.



La parole est ensuite à Maurice Schwartz. Il remercie Suzanne qui depuis l'année 2000 officie de main de maître au maintien et au développement de l'amicale.

En effet, la moyenne des dons par collecte est passée de 28-29 à environ 35-40. Il félicite et remercie l'amicale mais surtout les donateurs. En 2017, 109 dons de sang total, 30 dons de plasma et plaquettes ont été enregistrés. Maurice se souvient et rappelle quelques bons moments en collaboration avec l'Union Départementale 67, collaboration qui s'est fixé une mission et non des moindres : soutenir la transfusion sanguine.



Des membres de l'amicale des donneurs de sang



Les élus des deux villages se rejoignent pour exprimer leur soutien à l'amicale et de chaleureux remerciements à Suzanne car il s'agissait de sa 18ème et dernière Assemblée Générale en tant que présidente. L'émotion de Suzanne fut palpable quand Jean-Pierre, au nom de tout le comité lui a remis une enveloppe contenant un bon pour un séjour en Forêt Noire.

Suzanne clôt la séance à 20h00 et convie les personnes présentes à la collation offerte par l'amicale.



ADSBU : Suzanne une jeunette de 80 ans



Suzanne entourée de membres du comité et de son mari

Le 11 mars des membres du comité de l'ADSBU se sont retrouvés au domicile de Gérard et Zuzanne PETER pour célébrer les 80 ans de cette dernière.

Moments d'émotion pour celle qui bientôt quittera la présidence de l'Association des Donneurs de Sang bénévoles d'Uttenheim et Bolsenheim.

Suzanne s'est vu remettre un magnifique panier garni des mains de son vice-président, Jean-Pierre Fritsch.

Il ne restait plus qu'à ce petit monde à fêter, autour d'un verre, celle qui a tant donné à l'association des donneurs de sang.

ADSBU : Suzanne transmet son flambeau à Violaine !

Suzanne Peter, présidente de l'association des donneurs de sang bénévoles de Uttenheim/ Bolsenheim tire sa révérence.

C'est avec regret que les donneurs de sang des communes de Bolsenheim et Huttenheim voient partir leur présidente. Atteinte par la limite d'âge, Suzanne remet le flambeau à la nouvelle présidente, Madame MAGRIT Violaine d'Uttenheim. L'âme bien triste, les membres de l'association voient partir celle qui a œuvré pendant 18 ans avec opiniâtreté pour le bien de l'association. Suzanne ne sera jamais bien loin et chacun sait qu'elle nous retrouvera chaque année avec son mari Gérard pour la traditionnelle marche du cœur.

Souhaitons à Violaine une excellente présidence, tâche qui ne sera pas aisée tant le don du sang devient de nos jours un exercice difficile pour les associations.

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles			
UTTENHEIM - BOLSEHEIM Code FFDSB : ALS 067 007			
Présidente MAGRIT Violaine			
Président délégué FRITSCH Jean-Pierre	Vice-Président RIEHL François	Vice-Président EHRHARD Yves	
Secrétaire FRITSCH Francis		Secrétaire Adjoint JAEGLI Annette	
Trésorier GRIGNON Pierre		Trésorier Adjoint CARAVITA Jean-Luc	
Assesseur KELLER Danielle	Assesseur BREFFI Jean-Michel	Assesseur MEISTERZHEIM Thierry	Assesseur RIEHL Laurent



Les membres du nouveau comité prennent la pose. (photo corrigée)





Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé succinct des délibérations du Conseil Municipal des 05 février, 22 mars et 23 avril:

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consulté en mairie)

Date des CM	05/02/2018	22/03/2018	23/04/2018
Date des convocations	24/01/2018	12/03/2018	13/04/2018
Conseillers élus	11	11	11
Conseillers en fonction	11	11	11
Conseillers présents	7	9	9
Absent(e)s excusé(e)s	Mme Sandrine TESORO M. Arnaud ANTONI-ARRUS M. Patrick HILBOLD M. Jérôme LAWI	Mme Sophie COUTAUD M. Jérôme LAWI	Mme Sandrine TESORO M. Arnaud ANTONI-ARRUS
Assiste à la séance	Néant	Néant	
Modification à l'OJD		<ul style="list-style-type: none"> Vote des taux de contributions directes Transfert à la SEML-UME (convention) 	
Point du précédent CM		<ul style="list-style-type: none"> Délibération édification de clôture 	

URBANISME : PERMIS DE DÉMOLIR - ÉDIFICATION DE CLÔTURE

Après un exposé de Monsieur le Maire du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur 2 dispositions à savoir l'institution des permis de démolir et la déclaration préalable pour l'édification des clôtures.

De ce fait le Conseil Municipal décide que :

- Les travaux de démolition sont soumis à permis de démolir.
- Toute édification de clôture située sur le ban de la commune Bolsenheim est soumise à déclaration préalable.



ADOPTÉ	
05/02/2018	
En exercice	11
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Reprise de ce point : M Patrick GIRARD demande des précisions concernant la décision prise lors de la séance du 05/02 et les termes de l'article R* 421-12 pour la « DP Clôtures ». A savoir s'il s'agit de toutes les clôtures ou seulement celles en limite des espaces publics. Explication est donnée par le maire après renseignement pris auprès de l'ATIP. Étant donné que la commune est dotée d'une « carte communale », il n'est pas envisagé de solliciter une DP lorsqu'il s'agit d'une clôture entre deux propriétés privées. Après débat, il est décidé que cette délibération restera en l'état. La DP pourra toutefois être demandée dans des cas particuliers et il est conseillé malgré tout aux demandeurs de déposer une DP pour toutes les clôtures entre espaces publics et privés le cas échéant.

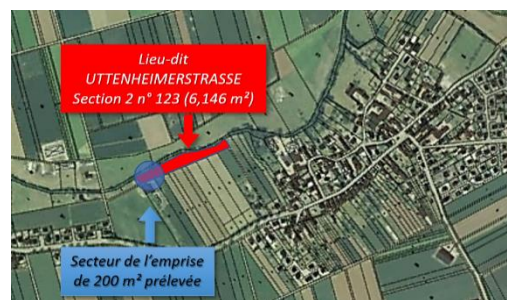
AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN PYLÔNE

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux de communications, TDF a sollicité la Commune de Bolsenheim afin de procéder, sur le terrain sis lieu-dit : « Uttenheimerstrasse », section 2, n° 123, pour une contenance de 6.146 m², à l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications. Emprise de 200 m² environ.

Les éléments du contrat figurent dans le projet de bail qui a été joint.

Le conseil municipal mandate le maire pour négocier au mieux le prix du bail suite à la proposition qui a été faite par TDF d'un montant de 1700 € ; proposition qui ne convient pas.

ADOPTÉ	
05/02/2018	
En exercice	11
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0



Engagements demandés à TDF

- Signer un contrat de bail d'une durée 12 années, reconductible et paiement d'une redevance annuelle, charges locatives comprises, d'un montant forfaitaire de 2000 € nets minimum.
- Installer ses équipements à ses frais et dans le strict respect des règles de l'art,
- Respecter un recul de 1 m par rapport au chemin d'exploitation.
- Procéder à un état des lieux avant et après travaux notamment au niveau du chemin d'exploitation.
- Remettre les emplacements loués en leur état primitif à la fin du bail.
- Effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des U.M.E. pour raccorder ses équipements techniques en énergie.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud, pour la période 2018-2021, sont les suivants :



- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité.
- Conforter les filières courtes et d'excellence.
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes.
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi.
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes.
- Adapter le territoire à l'avancée en âge.
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

Le Conseil Municipal :

Approuve le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud soit :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante et mettre en œuvre la présente délibération.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS PUBLICS (MAIRIE, ÉCOLE, ÉGLISE)

Au vu :

- de la vétusté des systèmes de chauffage de la mairie, école et église ;
- des risques occasionnés par ces matériels régulièrement en panne ;
- de l'opportunité de profiter des récents travaux du gaz sur certaines voiries de la commune en 2017 ;
- de la clôture de l'appel à projets de la DETR 2018 fixée au 15/2/2018 qui conditionne l'urgence du dépôt de subvention ;
- des devis des sociétés ECOTECH , JUNG & Cie, RPH Distribution .

Après étude des devis et des explications de M. le Maire et M. HARTMANN, le Conseil Municipal approuve et adopte l'opération dans sa globalité (Cf. détails ci-dessous).

ADOPTÉ	
05/02/2018	
En exercice	11
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

DEVIS					
Mairie		École		Église	
ECOTECH	RPH Distribution	ECOTECH	RPH Distribution	JUNG & Cie	RPH Distribution
Remplacement chaudière Viessmann Vitocrossal 300	Fourniture et pose tubage	Remplacement chaudière Viessmann Vitocrossal 300	Fourniture et pose tubage	Branchement et adaptation au réseau gaz Brûleur CUENOD NC 16 GAZ NAT	Fourniture et pose tubage
9.887,80 € HT 11.865,36 € TTC	1.613,60 € HT 1.936,32 € TTC	10.752,80 € HT 12.903,36 € TTC	1.613,60 € HT 1.936,32 € TTC	4.472,00 € HT 5.366,40 € TTC	2.483,00 € HT 2.979,60 € TTC

TRANSFERT A LA SEML-UME DE LA CONVENTION DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

La Commune a conclu en date du 12 mai 2000 la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique avec la Régie Usines Municipales d'Erstein (UME).

ADOPTÉ

05/02/2018

En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	8
Contre	0
Abstention	1

Afin de consolider le statut d'entreprise locale de distribution des UME dans un environnement technique, économique et juridique en pleine mutation, et d'apporter un service optimum aux usagers, la Ville d'Erstein a décidé la transformation de la Régie en une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) permettant l'association à un important partenaire industriel, le groupe Électricité de Strasbourg (ES)

- La **SEML-UME**, créée en décembre 2017, actuellement dépourvue d'activité opérationnelle, se substituera le 1^{er} juin 2018 à la Régie, laquelle sera alors dissoute.
- La **SEML-UME** exercera les mêmes missions que la Régie.
- Outre les moyens de cette dernière, elle bénéficiera de l'expertise et des ressources du groupe ES.

COTISATION CAISSE D'ASSURANCES ACCIDENTS AGRICOLES

Le saviez-vous !

Créées en 1889 sous l'autorité de BISMARCK à l'époque de l'annexion à l'Empire allemand de l'Alsace et de la Moselle, les Caisses d'assurance-accidents agricoles d'Alsace-Moselle constituent la plus ancienne organisation de protection sociale en activité en France. Elles sont régies par le Code des assurances sociales du 19 juillet 1911 en vigueur en Alsace et Moselle, qui a codifié les règles régissant leur activité.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil que la C.A.A.A. du Bas- Rhin a fixé la, cotisation foncière à répartir sur l'ensemble des terrains soumis pour la commune à la somme de 7.884 €.

Le Conseil Municipal, considérant le mode de répartition pris antérieurement, à savoir, environ la moitié courant ladite cotisation par affectation du produit de location du droit de chasse, décide après en avoir délibéré de fixer à 4.000 euros le montant de la cotisation foncière au titre de l'exercice 2018 et de prévoir son inscription au Budget Primitif 2018 sous le compte 6574.



ADOPTÉ

22/03/2018

En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

MARCHE PUBLIC DE TRANSPORT ROUTIER DE PASSAGERS - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCCE

Suite à fusion entre les CCCE, afin de mutualiser les achats et de rationaliser les besoins pour réaliser des économies d'échelle en bénéficiant de prix plus attractifs et compétitifs et de coûts de publication diminués, il y a lieu de mettre en œuvre une procédure unique et portée par un seul organisme en constituant un groupement de commandes dans le cadre d'un marché public de transport routier de passagers pour les exercices scolaires 2017 et 2018.



Aussi, afin de faciliter la gestion du marché et la mutualisation des procédures et de constituer un groupement de commandes pour « transports routier de passagers au titre des années scolaires 2018 et 2019 », en application de l'article 8 du code des marchés publics, et pour les années scolaires suivantes, s'il y a lieu, le Conseil Municipal décide

- D'approuver la constitution du groupement de commandes susmentionné selon les modalités précitées avec la CCCE,
- D'approuver la convention de groupement de commandes définissant l'objet du marché précité, les modalités de la procédure sur ces bases et le rôle des parties,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document qui sera nécessaire à sa mise en œuvre et son exécution,
- De désigner M. François RIEHL comme représentant titulaire et M. Arnaud ANTONI- ARRUS comme représentant suppléant, s'il fallait qu'il siège au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

ADOPTÉ

22/03/2018

En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

DEMANDE DE DÉROGATION À L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2018 - HORAIRES

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver, la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire et les horaires proposés par le Conseil d'École réuni le lundi 12 mars 2018.
- De donner son accord pour soumettre ces modalités d'organisation du temps scolaire au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sous couvert de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Erstein.



ADOPTÉ

22/03/2018

En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.
- De transmettre cette décision à la sous-préfecture.

M. le maire ajoute que si la réforme des rythmes scolaires a permis d'organiser des activités périscolaires de qualité pour les enfants, il convient de constater que ces derniers ont paru fatigués par ce rythme hebdomadaire, constat réalisé par l'équipe pédagogique de l'école intercommunale mais également par beaucoup de parents.

FISCALITE LOCALE DIRECTE



ADOPTÉ

22/03/2018

En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstension	0

Vu, l'état de notification des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales, sur proposition de M. François RIEHL, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide une variation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de + 3 % et de voter les taux comme suit :

- Taxe d'habitation 16,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 6,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 38,38 %

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12296

La loi de finances pour 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les résidences principales.

Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe.

Les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %.

COMPTE ADMINISTRATIF-EXAMEN-VOTE DU COMPTE DE GESTION-AFFECTATION DES RESULTATS.

Examen et vote du compte de gestion 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur de la trésorerie Principale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vote du compte administratif 2017

Délibération prise hors la présence du Maire – M. Albert HARTMANN premier Adjoint au Maire et doyen dirige ce vote. Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :



	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	168 000,00 €	168 000,00 €	454 234,66 €	454 234,66 €
Réalisé :	102 664,11 €	106 990,64 €	329 250,93 €	458 932,12 €
Reste à réaliser :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	4 326,53 €		129 681,19 €	
Résultat :	134 007,72 €			

Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de François RIEHL, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 22/03/2018.

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - Un déficit de fonctionnement de : 25 738,47 €
 - Un excédent reporté de : 155 419,66 €
 - Soit un excédent cumulé de : 129 681,19 €
 - Un excédent d'investissement de : 4 326,53 €
 - Un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
 - Soit un excédent de financement de : 4 326,53 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 suivant :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2017 (Excédent) 129 681,19 €
 - Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0,00 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (002) : 129 681,19 €
 - Résultat d'investissement reporté (001) (Excédent) : 4 326,53 €

BUDGET MUNICIPAL : FAIRE TROIS FOIS PLUS AVEC DEUX FOIS MOINS



Dessin de G. Mathieu pour

ADOPTÉ

22/03/2018

En exercice	11
Présents	9
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstension	0



ADOPTÉ

22/03/2018

En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstension	0

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE (RENOUVELLEMENT DE CONTRAT) SÉANCE DU 23/04/2018

Le Conseil Municipal, après délibération décide de ne pas créer, l'emploi d'ADJOINT TECHNIQUE (renouvellement du contrat en cours pour un an), tel que proposé par M. le Maire.

Le Conseil Municipal estime qu'il est temps d'engager une procédure de recrutement d'un fonctionnaire au profit de M. Alexandre SCHMIDT.

REJETÉ	
23/04/2018	
En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	1
Contre	0
Abstension	8

Séance du conseil municipal du 22/05/18

ADOPTÉ	
23/04/2018	
En exercice	11
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstension	0

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23/04/2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35/35^{ème}), échelle C1, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour les fonctions suivantes :

- entretien des espaces verts et fleuris,
- veiller à la propreté du village,
- distribution du courrier,
- travaux d'entretien des bâtiments communaux.

EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI (RECRUTEMENT FONCTIONNAIRE) SÉANCE DU 23/04/2018

A compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

Durée hebdomadaire de l'emploi de 35 heures/semaine, temps complet,

Ce point sera revu au prochain conseil municipal après consultation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour plus de précision sur la suite envisageable, à savoir un recrutement de stagiaire pour lequel M. Alexandre SCHMIDT devra fournir ses précédents contrats de travail du public et du privé. Il sera alors classé à un certain échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial en fonction de ses services antérieurs.

ACCESSIBILITE

ADOPTÉ 23/04/2018

En exercice 11
Présents 9
Exprimés 9
Pour 9
Contre 0
Abstension 0

Vu les devis présentés par M. le Maire et par M. Albert HARTMANN qui donnent les explications nécessaires pour tous les travaux d'accessibilité, le Conseil Municipal approuve les projets, adopte donc ces opérations dans leur globalité (architecte inclus) et charge le Maire de signer les devis en question, après accord de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et de faire procéder aux travaux, si possible, dès les grandes vacances, voire en automne.

Le Conseil Municipal approuve les modalités de financement, sur les fonds propres de la commune et éventuellement une Dotation de Soutien à l'Investissement Local, sans laquelle le projet est compromis. Le recours à un emprunt sera sans doute nécessaire fin d'année ! Les membres du conseil municipal sollicitent l'aide citée ci-dessus et chargent le maire d'apporter les dossiers à la Préfecture. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Devis pour accessibilité		Intervenant	Lot / dossiers	Prix HT	Prix TTC
Eglise	Mission Maître d'oeuvre	Architecte M. BRUCKERT J.	- Dossier pour réalisation - Cahier des charges - Suivi des travaux - Aide opération réception	600,00 € 1.200,00 €	720,00 € 1.440,00 €
	Rampe Personnes Mobilité Réduite	Société FERALU	- Serrurerie	553,00 €	663,60 €
		Société LEDERMANN	- Génie Civil	7.890,40 €	9.468,48 €
Total pour les travaux d'accessibilité à l'église				10.243,4 €	12.292,08 €
Mairie	Mission Maître d'oeuvre	Architecte M. BRUCKERT J.	- Dossier déclaration préalable - Cahier des charges - Exécution des marchés - Aide opération réception	2.000,00 € 3.000,00 € (avance 2017)	2.400,00 € 3.600,00 € (avance 2017)
	Cour	Société LEDERMANN	- Aménagement cour	43.979,50 €	52.775,40 €
	Elévateur	Société VIALIFT	- Plateforme élévatrice	11.200,00 €	11.816,00 €
	Porte entrée arrière	Société FMS	- Remplacement	2.941,98 €	3.530,38 €
	Total pour les travaux d'accessibilité à la Mairie				63.121,48 €

QUELQUES POINTS DIVERS

Demande de subvention classe de découverte :



Vu la demande de Mme la Directrice d'école en date du 20/4/18, concernant la classe de découverte pour 69 élèves du 4/6/18 au 8/6/18 sans nuitée à la Maison de la nature à Muttersholtz, après concertation avec la commune d'Uttenheim, le Conseil décide la prise en charge du bus pour moitié. Le transport sera effectué par la compagnie Bastien WINGERT pour un montant de 1.300 réglé pour moitié par les deux communes de Uttenheim et Bolsenheim.

Le transporteur devra en être informé par l'école pour établissement de la facture.

Communication (Rapporteur M. GIRARD Patrick)

Dans le cadre de sa politique de communication la Communauté des Communes du Canton d'Erstein souhaite la réalisation d'un film de présentation d'environ 10 minutes des différentes communes la constituant. Cette production servirait de support publicitaire dans le cadre de réunions, promotions ou toute autre manifestation.

Après l'examen de différentes propositions par des membres du Conseil Municipal, une liste non exhaustive de différents sujets a été proposé à la CCCE

- Bolsenheim en vue aérienne (Drone) (Eglise, Mairie, école, nouveaux quartiers, étang de pêche).
- Notre forêt intégrée dans le Ried de l'Andlau.
- La ferme FASSEL (dernier élevage de vaches laitières en stabulation).
- La ferme RIEHL (Polyculture maraîchère).
- Culture écologique (Dominique MULLER).
- L'entreprise familiale LAWI (Betteraviers dont l'intérêt porte sur les machines modernes utilisées).
- Gîtes de luxe.
- Danses Zumba et Country pour adultes et enfants (sous réserve).
- L'Amicale de pêche.
- Le verger école.

La fête de l'école n'a pas été retenue (trop de difficultés à gérer les droits à l'image et les problèmes de conservation des documents filmés).

Ce qu'il faut savoir !

Bolsenheim en vidéo, c'est magnifique me direz-vous ! Il ne s'agit pas d'un documentaire, mais de quelques scènes. En effet, intégrer les 28 communes de la CCCE dans une vidéo de 10 mn, cela nous laisse espérer une apparition d'une vingtaine de secondes pour mettre en valeur notre village. Pour la réalisation de ce projet, la CCCE peut compter sur les professionnels des TV de Benfeld-Rhinou et Erstein. N'hésitez pas de visiter leurs sites :

<https://www.benfeld-rhinou-tv.fr>
<https://www.tverstein.com/>



Circulation

- Patrick GIRARD signale qu'il a eu, à titre d'information, une copie d'un mail de M. Richard MULLER adressé à la commune de Schaeffersheim au sujet de la piste cyclable, impraticable car salie avec de la boue, provenant de certains exploitants agricoles, et sur laquelle sa petite-fille est tombée. Il fournit la réponse de la mairie de Schaeffersheim qui a fait un courrier aux exploitants riverains en leur demandant de faire un effort de nettoyage de la piste, surtout par temps humide.
- M. Richard MULLER souhaiterait la mise en place d'un passage-piéton sur le haut de la rue des Vosges. Les conseillers (ères) n'émettent aucune objection.
- Sécurité aux abords de l'école, stationnement rue de l'Église et rue Principale.

Une phase de test à l'étude est envisagée et sera programmée :

- ✓ Pour modifier la circulation des véhicules et des emplacements de stationnement aux abords de l'école.
- ✓ Création, rue Principale, d'emplacements de stationnement matérialisés et protégés avec mise en place de bacs à fleurs. Un arrêté sera pris, en concertation avec la Direction Départementale des Territoires, au moment où le projet sera vraiment concret et définitif.
- ✓ Un courrier d'information sera adressé aux riverains ainsi qu'aux parents d'élèves

Infos, divers.

Certificat médical

Chèque de 58 €

ASLCB ZUMBA



Reprise le mercredi

12 septembre

au club-House de Bolsenheim



WESTHOUSE

Cours Tai Chi et Qi Gong

Saison 2018-2019

Reprise de cours

le lundi 10 septembre 2018

Salle des pompiers

- 19h00 à 20h00 - Cours découverte
- 20h00 à 20h30 - Cours de perfectionnement

Contacts : 09 73 16 56 13 / 06 04 06 48 35

Mèl : associationlescinquelements@yahoo.fr

Site : <http://assoc-les5elements.fr>

Maisons Fleuries

Le jury des maisons fleuries passera le vendredi 10 août 2018. Si vous ne souhaitez pas participer, merci de vous signaler en mairie.

La commission fleurissement

23 SEPTEMBRE

8 septembre (samedi)

ERSTEIN

Rentrée de l'Université Populaire Du Rhin.



journée 'Portes ouvertes', de 10h à 16h dans la salle Hérinstein, rue brûlée à Erstein

Exposition des travaux réalisés aux cours des ateliers, possibilité de rencontrer les animateurs, d'obtenir des informations complémentaires sur les cours et possibilité de s'inscrire sur place.

Dès le 15 août, retrouvez plus d'infos et l'intégralité du nouveau programme 2018-19 sur www.universitepopulaire.fr

Langues, bien-être, ateliers créatifs, sorties, conférences... vous y retrouverez un grand choix d'activités de culture et de loisirs près de chez vous dans notre antenne à Erstein.



Pierre-Michel VIGNEAU, Harpiste à l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, Professeur au Pôle d'Enseignement Supérieur de Strasbourg, résidant à Bolsenheim, et Salomé MOKDAD, étudiante en Master, vous invitent à un concert de duo de harpes à caractère caritatif le dimanche 23 Septembre à 17h en l'église St Martin de Bolsenheim.

La recette sera versée au bénéfice d'une association liée au centre socio-culturel du quartier du Neuhoef à Strasbourg, dans le but d'acheter des instruments de musique, et permettre ainsi à des enfants en grande difficulté de pouvoir bénéficier d'un enseignement musical.

Une partie de la recette ira également au chauffage de l'église.

Nous vous invitons à venir nombreux écouter des œuvres diverses et variées de notre répertoire et passer en notre compagnie un agréable moment musical.



Infos, divers (suite)

Travaux de rénovation

Attention aux démarchages abusifs !

Les témoignages de consommateurs se plaignant d'entreprises qui, par démarchage, proposent des travaux de rénovation en vue de faire des économies d'énergie, sont de plus en plus nombreux.



Entreprises mandatées par des services publics. Info ou Intox?

Les organismes publics ne démarchent jamais les particuliers en vue de leur proposer des prestations de service. Il s'agit donc de démarchage abusif et trompeur. Ces entreprises se plaisent à dire que leurs visites sont obligatoires et qu'elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire. Or, leur objectif est de faire venir un commercial chez vous, qui à l'aide de calculs faussés ou l'annonce d'aides financières imaginaires ou exagérées, met en avant un produit pas toujours adapté à votre logement.

Offre pas toujours adaptée au logement !

L'exemple qui revient le plus est le photovoltaïque. Sous prétexte que l'installation est raccordée sur le réseau, certaines entreprises laissent croire aux particuliers que ces installations s'autofinanceront grâce à la revente de la production ou aux économies réalisées avec l'auto-consommation.

Pourtant, un réel financement est nécessaire et le retour sur investissement est loin d'être immédiat. Sans compter que les tarifs appliqués sont bien souvent au-dessus de ceux du marché. De plus, il n'existe pas de crédit d'impôt pour une installation photovoltaïque produisant uniquement de l'électricité.

SIMUL' AIDES : MIEUX ESTIMER LES AIDES POUR SON PROJET

L'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, a créé et récemment mis en ligne l'outil "Simu-Aides", propre au territoire du Grand Est !

Le démarchage concernant l'isolation des combles à 1€ est donc un leurre ?

L'isolation des combles à 1 € renvoie à un réel dispositif, celui des Certificats d'Economies d'Energie CEE).

- Le dispositif des CEE a été créé en 2005 et repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.
- L'isolation des combles permettant de répondre à cette obligation via les gains énergétiques générés, une telle opération peut effectivement être proposée.
- Cette offre est attribuée sous conditions de ressources (Revenus Fiscaux de Référence (RFR)).
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels qualifiés "Reconnus Garants de l'Environnement" (RGE).
- Il convient d'être vigilant quant aux travaux proposés par certaines sociétés.
- Selon le programme "Habiter mieux", vous ne pouvez pas cumuler les aides financières de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) avec les CEE.

Recours possible ?

- Si démarchage à domicile : délai de rétractation de 14 jours.
- Si signature d'un bon de commande sur une foire ou un salon : pas de délai de rétractation pour les paiements comptants.
- Exception: si un crédit est affecté au bon de commande, un délai de rétractation de 14 jours est appliqué.

Il est important de vérifier le lieu et la date du contrat (devis ou bon de commande) avant de s'engager.



Culture Alsacienne !

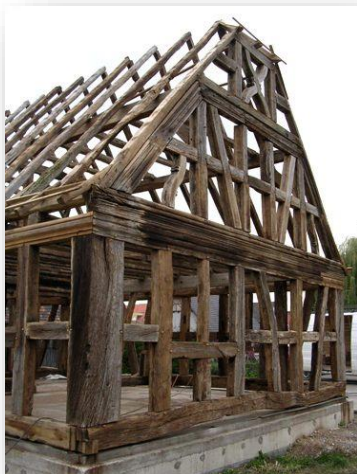
L'Alsace et ses maisons à colombages



La maison à colombage

Une maison à colombage ou maison à pans de bois, est constituée de deux éléments principaux :

- une ossature de bois, structure même de la maison, constituée de poteaux et de sablières,
- le colombage, qui forme les murs. Il a un rôle de remplissage et de raidisseur ; ce remplissage entre les bois est fait de briques (cruës le plus souvent) ou de matériaux légers comme le torchis ou le plâtre.



Pour la construction des maisons alsaciennes, les conifères sont plus fréquemment utilisés dans les plaines et le chêne à proximité des forêts.

Mais le choix de l'essence est aussi fonction de la richesse du propriétaire. On retrouve fréquemment sur les côtés visibles de la rue un poutrage en chêne et sur l'arrière un poutrage en résineux.

www.asma.fr

Les pans de bois verticaux (ossature extérieure et cloisons), charpente assurent la robustesse et la solidité de l'ensemble.

Le poteau cornier, pièce maîtresse de la structure de la maison était réalisé d'une seule pièce, du sol au toit (bois long). Il évolue à partir du 15^e siècle au profit d'un poteau plus court (bois court) d'une longueur équivalente à la hauteur d'un étage. La maison Alsacienne comme toutes les maisons à colombage deviennent ainsi modulaire, pièce par pièce.



Bois long



Bois court

Histoire de la maison à colombage

Le colombage est une technique utilisée durant l'antiquité romaine, puis utilisée en France à partir du Moyen-Age, et ce jusqu'au XIX^e siècle.

A la Renaissance, le principal fait réside en la disparition progressive des encorbellements, due aux interdictions. On utilise davantage la pierre ; certaines maisons à pans de bois ont les deux premiers niveaux construits dans ce matériau. La principale innovation apparaît dans la décoration qui a tendance à s'inspirer des décors. Les parties les plus ornées sont les sablières, fenêtres et portes.

Les maisons se font, au XVII^e et XVIII^e siècles, plus sobres. On construit dans le style des bois courts mais les fenêtres s'allongent et les façades sont en général plus sobres et s'adaptent aux lignes droites de l'ordonnance générale.

Cependant, dès le XVIII^e siècle et durant tout le XIX^e siècle, on plâtre les façades des maisons à pans de bois afin de leur donner un aspect plus luxueux et moderne.

On retrouve ce type de constructions dans diverses régions françaises (Alsace, Normandie, Landes, Troyes) mais aussi dans certaines grandes villes européennes.

<http://www.maison-construction.com/colombage-et-autres-procedes/maison-a-colombage.html>



Alsace Bossue

Enclave alsacienne sur le plateau lorrain. Variante à la fois de la maison Vosgienne et de la plaine.



Pays de Hanau

L'habitat ne peut être défini avec précision tant l'histoire cette région fut chaotique (guerre partages...)



Outre Forêt

L'habitat de cette région coincée entre le Palatinat et la forêt de Haguenau présente des caractéristiques liées aux communautés catholique et protestante.

Informations issues de divers articles traitant de la maison alsacienne au cours des âges.



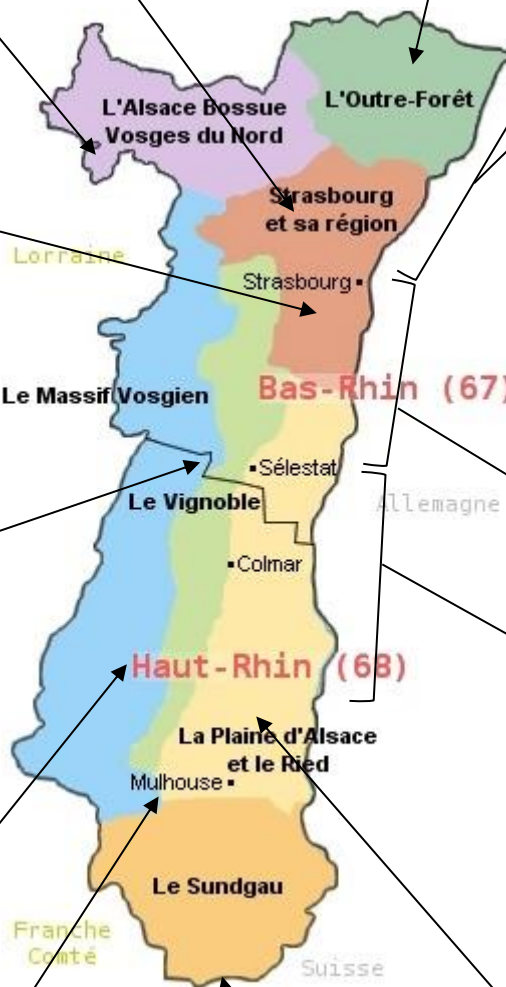
Ried Nord ou Uffried

Etroite frange bordant le Rhin au nord de Strasbourg. L'habitat richement décoré est espacé et la végétation présente accentue cette impression d'espace.



Kochersberg

L'habitat du Kochersberg exprime la richesse de cette région, grenier à blé de l'Alsace et de ses paysans (Risch wie a Kocherschbarjer Bür).



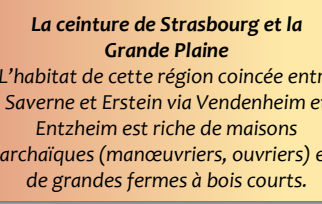
La ceinture de Strasbourg et la Grande Plaine

L'habitat de cette région coincée entre Saverne et Erstein via Vendenheim et Entzheim est riche de maisons archaïques (manœuvriers, ouvriers) et de grandes fermes à bois courts.



Val de Villé

Passage entre le plateau lorrain et la plaine d'Alsace, l'habitat présente le double héritage roman et germanique avec les caractéristiques de l'habitat vosgien.



Le Ried

L'habitat de cette région est marqué par les reconstructions suite aux catastrophes naturelles ou guerres et se présente sous forme d'un habitat groupé selon un schéma radial autour d'un noyau ancien.



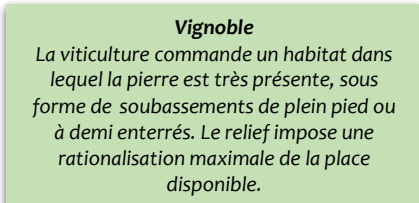
Montagne

La maison vosgienne se présente comme un bâtiment monobloc. Elle a subit diverses influences des régions avoisinantes : Jura, Alsace bossue, plaine du nord et du sud, Lorraine, cette dernière étant prépondérante.



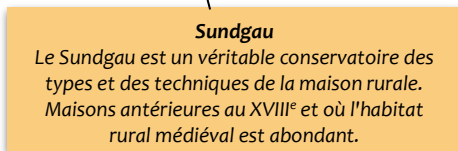
Plaine de Haute Alsace

La plaine de Haute Alsace traduit à travers ses villages les clivages de la société rurale. Opposition flagrante entre quelques grandes fermes et de petites bâtisses



Vignoble

La viticulture commande un habitat dans lequel la pierre est très présente, sous forme de soubassements de plein pied ou à demi enterrés. Le relief impose une rationalisation maximale de la place disponible.



Sundgau

Le Sundgau est un véritable conservatoire des types et des techniques de la maison rurale. Maisons antérieures au XVIII^e et où l'habitat rural médiéval est abondant.

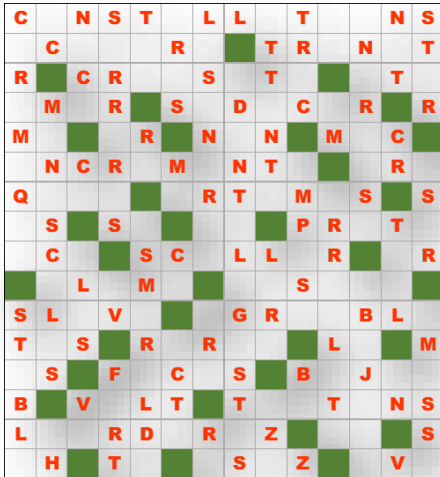




Les jeux (pas que pour les enfants...)

Sans voyelle

Dans cette grille, toutes les voyelles ont été effacées. Saurez-vous les replacer pour reconstituer une grille de mots croisés classiques ?



Trouvez le nom d'un tableau et celui de l'Artiste qui l'a peint cachés derrière ces 2 anagrammes.



Anastar



L'Alsace est connue pour sa gastronomie riche et variée : tarte flambée, choucroute, baeckeofa, roigabrageldi...
Pourtant les Alsaciens aiment aussi les choses simples (et moins caloriques !). D'ailleurs, selon vous, comment les Alsaciens préfèrent-ils leurs œufs ? Une petite idée ?

Calembour



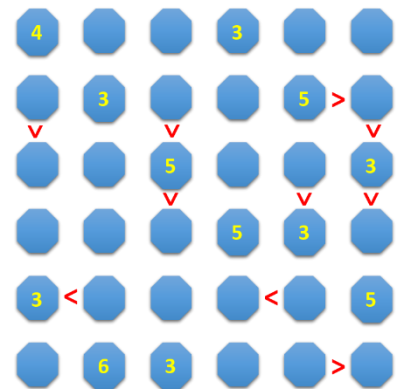
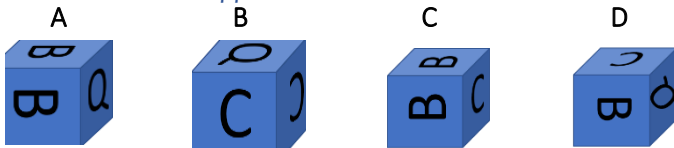
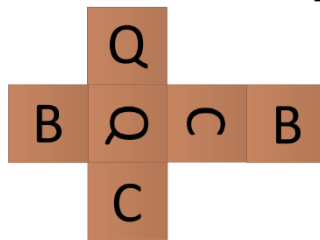
En un seul mot de neuf lettres, moi Toto, j'ai réussi à dire 21 gros mots. Comment ai-je réussi ce prodige ?

Plus ou moins

Les 2 signes mathématiques « plus petit que » (<) et « plus grand que » (>) vont vous permettre de compléter cette grille de chiffres allant de 1 à 6. Attention, un même chiffre ne peut être utilisé qu'une seule fois par ligne et par colonne.

Cubes

Les lettres Q, B et C ont été inscrites 2 fois sur les faces d'un cube. Observez le dé développé et les quatre vues. Laquelle ne peut pas provenir du dé développé ?

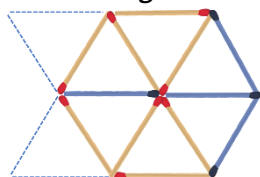


Les solutions du numéro précédent

Plus ou Moins



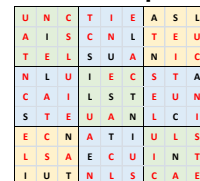
Six Triangles



Initiales



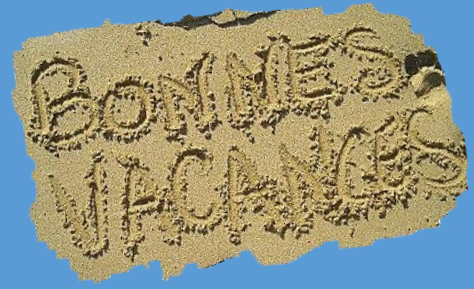
Alphaku - 3 en 1



LUCANISTE
INACTUELS

Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.



Toute l'équipe du Bolsemer Blaettel

Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, la trentaine de pages imprimée par foyer de Bolsenheim (180 foyers) représente 5400 pages (= moitié d'1 arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé.

Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.

Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : contact@bolsemer.fr

Avec en objet la phrase suivante : « **NON au SBB papier !** »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse

Postale ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.

Pour récompenser ce geste écologique, à chaque nouvelle édition, les personnes inscrites dans la mailing liste recevront le Bolsemer au format informatique une semaine avant les personnes qui reçoivent la version papier. Vous recevrez aussi par la suite un lien vers une page permettant le téléchargement de toutes les éditions du Bolsemer.

A ce jour **16 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsemer Blaettel. Merci pour ce geste écologique. Déjà une baisse de **448 pages** à imprimer. Encore un effort !



Le dernier mot



AVIS

En raison des congés d'été,
le secrétariat de la mairie sera fermé :
du 6 août au 22 août 2018 inclus

Pour toute urgence,
veuillez vous adresser à M. le Maire.
Tél. 03.88.98.05.33 ou 06.85.69.51.05

Vous pouvez également laisser un mail :
mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Nous donnerons suite dès retour de congés.

